



Moissy le 10 mai 2017

## Section SUD PFC

Compte rendu d'audience du 5 Mai 2017

Une délégation de 3 camarades de la section Sud a été reçue par la direction de la PFC dans le cadre d'une audience sollicitée par cette dernière le vendredi 5 Mai.

**Participants** : BONNIN, BOUELLE, LIRON pour Sud  
Directeur, RLP JOUR, DRH

*L'ensemble des points abordés sera développé lors des HMI du mois de MAI.*

### **Organisation de la Période estivale notamment au regard des interdictions de circulation, du 29 juillet au 26 août 2017.**

Mêmes dispositions que les années précédentes, basées sur le volontariat des collègues. Nous avons prévenu le directeur que bon nombre collègues n'accepteront pas de changer leur jour de repos et que nous veillerons à ce que des pressions ne soient exercées par l'encadrement pour les faire changer d'avis.

Contre toute évidence, le RLP jour a démenti avoir jamais pratiqué ce genre de méthode. **Nous mettrons cette remarque au compte de la plaisanterie. (De mauvais goût !)**

### **Organisation de la période de fin d'année**

La PFC sera ouverte le Dimanche en nuit en décembre, en raison d'une prévision de fort trafic palettes émanant du client ZALANDO. Les horaires de production ne sont pas encore connus. Ces heures supplémentaires seront ouvertes à tous les agents, en fonction de leurs cycles de travail et des 11 heures d'amplitude travail/repos.

Des informations plus précises seront fournies lors d'une prochaine audience.

### **Point sur les projets techniques d'amélioration des conditions de travail : Chantier export, allées de circulation, chantier manuel.**

**Chantier export** : Suite à un AT d'une collègue de nuit, un dysfonctionnement est apparu, le trieur laisse passer les colis de 30 kilos. **Merci le RETROFIT !**

**Remise à niveau des plans des couloirs de circulation** : Le directeur se dit ouvert à la possibilité du passage des tracteurs, (dont la vitesse va être réduite) sous la machine pour déposer les rames de CP vides. Nous revendiquons cette possibilité depuis des années, en effet nous sommes nombreux/ses à nous être abimé le dos en tirant les rames de vides sous les tunnels. Un refus nous avait toujours été opposé au motif des règles de sécurité, dont nous constatons *in fine* et dans ce cas-là, qu'elles sont variables en fonction de l'effectif !

**Chantier manuel** : Le directeur assure qu'il sera traité par les postiers et intérimaires et soutient que le chantier ne sera pas sous-traité. **Pour combien de temps ?**

Nous sommes intervenus sur les bourrages à l'extraction. Depuis le RETROFIT, ce sont des murs de colis qui arrivent régulièrement à l'extraction, donc les conditions de travail sont détériorées. **Le directeur n'a pas su répondre sur ce sujet mais ce qui est certain, c'est qu'augmenter les « performances » de la machine au nom de la productivité provoque toujours une aggravation des conditions de travail, de surcroît lorsque le processus n'est pas maîtrisé.**

### **Nous ne sommes pas des bêtes de somme !**

Intervention également sur le chantier H.N : Nous avons fait remarquer que les colis sont de plus en plus volumineux et lourds, que la machine n'est plus adaptée pour traiter ces nouveaux H.N. Nous avons demandé 2 personnes sur les sorties gravitaires 1 à 7 et 2 personnes sur les sorties 7 à 14. Nous avons fait remarquer que nous intervenons auprès des encadrants,

Cap et RLP mais rien de bouge. ***(Ce qui ne nous surprend pas, nous savons que consignes sont données aux Chefs d'équipes quant à la réduction au maximum, du nombre de positions de travail)***. Le directeur propose de faire une étude sur le chantier H.N : **dans le cadre de l'étude, et pour une meilleure appréhension du problème, suggérons au directeur et au RLP d'assurer les sorties 1 à 7 pour l'un, de 7 à 14 pour l'autre sur une vacation !**

### **Embauches**

Comme suite à ce qu'annoncé lors de l'audience précédente, un appel à candidature a été lancé pour 15 postes à Moissy. Peu de postulants/tes pour l'instant, d'après la direction, mais nous savons que beaucoup de collègues d'autres sites n'ont pas eu l'information, puisque non affichée dans leurs établissements.

La direction a rétorqué que l'appel à candidatures figure sur la bourse d'emplois accessible à tous. S'il n'y a pas de volontaires, des intérimaires actuellement en poste sur la PFC seraient embauchés/es, ***nous demandons à voir !***

Les candidatures ne sont pas ouvertes aux collègues Sous-Traitants/tes (en réinsertion professionnelle) Comme nous l'avons déjà écrit, ARES est bien une entreprise de réinsertion...vers le Pôle Emploi !

**Collègues Intérimaires** : Nous avons appris qu'il y avait de nouveaux contrats intérimaires. La DRH nous confirme que quelques intérimaires vont signer des CDI avec leur agence intérim. Ils/elles ne travailleront pas uniquement pour La Poste mais avec d'autres sociétés.

**Collègues Sous-traitants** : Nous sommes revenus sur les conditions de travail des collègues S-T.

- Plusieurs remorques à gérer, le temps de pause de 20 minutes et les radios dans les remorques.

Les conditions de travail de nos collègues, la gestion de plusieurs remorques en simultanée sous contrôle fliquant des clignotants rouges, les 20 minutes de pause en tout et pour tout, trajet salle de pause compris, découlent très précisément du Cahier des Charges imposé par le donneur d'ordre, LA POSTE, laquelle impose de telles conditions de productivité qu'elles en deviennent intenable. Le directeur s'en tient à ça, et lorsqu'il explique qu'il ne « *veut pas trop intervenir sur ARES* », c'est juste une façon de dire qu'il ne peut reprocher à son prestataire des conditions d'exploitation d'êtres humains imposées par lui-même !

**Le comble du cynisme est atteint dans le refus d'installer des postes de radio dans les remorques qui en sont dépourvues, au motif qu'il s'agit d'un « matériel de confort » ! Comme si travailler « dans le confort » était scandaleux en soi ! Comme s'il fallait absolument ajouter à la souffrance physique, celle, psychologique, de l'isolement plusieurs heures durant ! L'entreprise ne doit pas être un camp de travail !**

*Une jurisprudence récente de la Cour de Cassation permet aux CHS.CT des donneurs d'ordre d'intervenir sur les conditions de travail des sous-traitants : Nos collègues sous-traitants/es peuvent compter sur Sud, nous n'allons pas hésiter à nous servir de cette nouvelle possibilité !*

En conclusion de cette audience, il apparaît qu'en dépit d'une hypothétique quinzaine d'embauches, le compte n'y sera pas au regard de tous les départs de ces derniers mois et que les conditions de travail pour tous et toutes régressent au gré de l'augmentation de la productivité !

**Il est temps de se réveiller et d'exiger une amélioration de la situation  
SOUS TRAITANTS/TES, INTERIMAIRES, POSTIERS/ERES,  
MEME PATRON, MEME COMBAT !**